

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 PP 82 Maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la caserne Cité à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21-6e ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021 PP 37 approuvant le principe de l'opération et les pièces administratives du marché ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel M. le Préfet de police sollicite l'autorisation de signer les marchés dont l'objet, le montant et l'attributaire sont indiqués dans le tableau annexé ;

Vu les pièces du marché et le procès-verbal relatifs au marché attribué par la commission d'appel d'offres ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de Police est autorisé à signer le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la caserne Cité à Paris.

Article 2 : Une autorisation de programme de 693 500 € TTC est affectée à la section investissement du budget spécial de la préfecture de police, exercice 2021 et suivants, chapitre 900, article 2031, compte nature 2313 pour le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de prestations intellectuelles autres que les prestations de maîtrise d'œuvre, les révisions des marchés d'études, les aléas et imprévus pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la Caserne Cité à Paris.

Article 3 : Le Préfet de police est autorisé à recouvrer la participation de la Ville de Paris à cette opération financée, et le fonds de compensation pour la TVA qui feront l'objet d'inscriptions aux mêmes chapitres, articles et opération dudit budget.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO